

Conseil métropolitain du 17 mai 2021 « Protéger, soutenir et relancer, tout en préparant l'avenir »

La Métropole maintient le cap des solidarités, engage la relance et accélère la transition social-écologique : nouvelle aide exceptionnelle de près de 300 000 euros pour les jeunes, déploiement du Pass Culture, aide à la reconversion des véhicules polluants dans le cadre de la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE-m), augmentation du Fonds d'aide à l'investissement communal à plus de 48M€ et du Fonds 'Petites Communes'... La Métropole se dote par ailleurs d'un programme consolidé de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, renforce la participation citoyenne et les partenariats pour la protection de l'environnement (WWF), et agit en matière de santé, en soutenant l'extension du Centre Henri Becquerel. Pour sortir de la crise et préparer l'avenir, la Métropole fait bloc !

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Dans la crise, la Métropole fait front pour accompagner, protéger et soutenir. Si les annonces nationales laissent entrevoir des perspectives de déconfinement, la crise économique, sociale et environnementale frappe toujours. C'est pourquoi nous avons décidé de prolonger et consolider les dispositifs du Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS), notamment l'aide au loyer pour les TPE/PME. En parallèle, nous déployons une nouvelle aide alimentaire et matérielle exceptionnelle de 257 500 euros à destination des jeunes et nous accompagnons la mise en place du Pass Culture, pour lutter contre l'isolement tout en soutenant la Culture locale. Nous renforçons la participation citoyenne en créant une 'Fabrique Citoyenne' et un Conseil de développement durable. La Métropole consolide par ailleurs ses partenariats visant à protéger l'environnement, notamment avec WWF France, et en rejoignant l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air. Nous déployons une aide à la reconversion des véhicules polluants en vue de la mise en place d'une ZFE-m dans Rouen intra-boulevards. Pour soutenir les projets portés par les communes, nous créons un nouvel outil de solidarité intercommunale intégrant une bonification social-écologique - le Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL), doté de 48M€ – et nous augmentons l'enveloppe du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les Communes de moins de 4500 habitants. Nous travaillons à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi qu'en matière de santé, en soutenant l'extension du Centre Henri Becquerel. Nous agissons partout, pour tous, pour le climat et pour l'emploi local. »

La Métropole soutient massivement la jeunesse

- **Aide alimentaire et matérielle exceptionnelle de 257 500 euros à destination des jeunes**

La Métropole Rouen Normandie s'est mobilisée dès mai 2020 pour la jeunesse. Avec l'appui d'entreprises mécènes, elle a notamment déployé une aide de 270 000 euros à quatre associations qui mettent en œuvre l'aide alimentaire sur notre territoire.

Ces financements ou apports en nature ont permis d'acheter des produits frais qui ont été redistribués aux jeunes et de reconstituer partiellement les stocks de denrées. En novembre 2020, la Métropole a mis en place un dispositif d'aide aux stages étudiants d'un montant de 1000 euros par jeune dans le cadre du Fonds d'aide aux jeunes. Enfin, la plateforme en ligne « Priorité Jeunes » a été lancée en mars, qui propose des activités et des outils pour lutter contre l'isolement et la détresse psychologique.

Aujourd'hui, un certain nombre de jeunes et notamment d'étudiants sont toujours en situation de grande précarité. Compte tenu du contexte, l'accès à un emploi, même précaire, ou bien à des « jobs étudiants » reste difficile. Actuellement plus de 2 500 jeunes de la Métropole sont inscrits auprès de la Fédération Des Étudiants Rouennais (FEDER), de l'Association Départementale 76 des Restos Cœur, de la fédération de Seine-Maritime du Secours Populaire Français et de l'Épicerie Itinérante de la Région Rouennaise (EI2R - épicerie mobile de la Banque Alimentaire) pour bénéficier d'une aide alimentaire.

Il est proposé que la Métropole Rouen Normandie, dans le cadre de sa compétence en matière d'aide aux jeunes en difficulté, intervienne à titre exceptionnel, à hauteur de 257 500 € au total, pour compléter les financements accordés par l'Etat, par le Département et par les communes à ces associations.

Sur la base du nombre de jeunes inscrits aux distributions alimentaires de ces associations, il est proposé de répartir cette aide exceptionnelle comme suit :

- une subvention de 103 000 euros à la Fédération des étudiants rouennais (FEDER),
- une subvention de 61 800 euros à l'Association Départementale 76 des Restos du Cœur,
- une subvention de 41 200 euros à la fédération de Seine Maritime du Secours Populaire Français,
- une subvention de 51 500 euros à l'Épicerie Itinérante de la Région Rouennaise (EI2R - épicerie mobile de la Banque Alimentaire)

Pour lutter contre la vulnérabilité financière des jeunes il est envisagé que ce soutien soit redistribué par ces quatre associations sous la forme de chèques services. Les chèques seront donnés aux jeunes à l'occasion des distributions alimentaires et leur permettront de prendre en charge d'autres dépenses de première nécessité (paiement des factures d'eau, d'énergie, de téléphone, achats de produits d'entretien, de produits d'hygiène, d'habillement etc).

- **Déploiement du « Pass Culture » à destination des jeunes pour rompre avec l'isolement et soutenir les activités culturelles locales**

Le Pass Culture est un dispositif proposé à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Caisse des Dépôts et Consignation qui vise à accroître et diversifier les pratiques culturelles des jeunes majeurs et mettre à disposition des acteurs culturels une plateforme pour valoriser leurs propositions et les mettre en relation avec ce public.

Le Pass Culture se concrétise donc par une application mobile gratuite créditée de 300 euros, destinée à tous les jeunes, l'année de leur 18 ans et utilisable pendant 2 ans.

Il peut être utilisé pour toutes les expériences culturelles gratuites ou payantes : places et abonnements cinéma, salle de spectacles, festival, médiathèque, visites de musées, sites patrimoniaux, cours et ateliers, rencontres avec des artistes, conférences, achat de biens culturels matériels et numériques (livres, instruments, jeux vidéo)... Il est proposé que la Métropole intègre ce dispositif, crée son propre espace sur la plateforme web et alimente l'application, en référençant ses propositions culturelles à destination des jeunes.

Sont concernés à ce stade l'activité des musées métropolitains, les visites au titre du Label Villes et Pays d'Art et d'Histoire et les manifestations culturelles organisées par la Métropole et ses équipements culturels.

Renforcer la démocratie locale : déploiement d'une Fabrique citoyenne et d'un Conseil de développement durable (CDD)

Pour engager une politique métropolitaine participative plus cohérente, plus lisible et plus efficace pour conduire les transitions, la Métropole met en place une **Fabrique citoyenne (comité citoyen) et un Conseil de développement durable**.

- **Mise en place d'une Fabrique citoyenne**

La prégnance des sujets liés à la mobilité durant le mandat, et en particulier la grande phase de concertation qui débute pour évaluer le plan de déplacement actuel et élaborer le futur Plan De Mobilité (PDM) métropolitain, apparaît comme une opportunité de mettre en place un tel comité citoyen. Composé d'un panel de 30 citoyen.nes, ce comité sera créé à partir d'un appel à candidatures (diffusé en ligne, sur les réseaux sociaux, par le biais de rencontres de proximité sur les marchés et en s'appuyant sur le relais des communes de la Métropole) et d'un tirage au sort pondéré permettant de garantir la représentativité territoriale.

Si l'actualité du PDM va permettre de l'expérimenter dans un premier temps, le comité citoyen pourrait avoir vocation à être mobilisé en tant que de besoin sur tous les projets ou démarches à enjeux du mandat et il est proposé de l'appeler Fabrique citoyenne. À la fin de l'expérimentation sur le comité citoyen dédié à la mobilité, un bilan d'étape pourra être fait afin de questionner les membres sur la poursuite de leur engagement, préciser et/ou adapter le nombre de ses membres, la durée de leur mission, les modalités pour les renouveler.

Ce dispositif ne se substituera pas aux phases d'association du grand public organisées ponctuellement ou sur des durées définies pour des projets ou des démarches particulières, il a vocation à venir les compléter et à élargir le champ de la participation, en se donnant les moyens de constituer un panel de citoyens représentatif de la population métropolitaine, et d'accompagner sur un temps plus long, leur compréhension des grands enjeux du territoire, leur réflexion, la co-construction et la formulation de leurs avis et propositions.

- **Déploiement du Conseil de développement durable (CDD)**

Anciennement appelé Conseil consultatif de développement (CCD), cette instance sera dédiée à la représentation des corps intermédiaires, acteurs associatifs, organismes publics et assimilés, acteurs économiques, organisations socio-professionnelles et syndicales.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité vis-à-vis des acteurs du territoire, le Conseil de développement durable intégrera deux comités pré-existants : **le comité des partenaires de la mobilité et le comité d'évaluation de la transition sociale et écologique**, déjà en fonctionnement sous la dénomination de conseil de la transition écologique.

Les missions du Conseil de développement durable sont de contribuer à l'élaboration du projet de territoire et à sa transcription dans les documents de planification, ainsi que d'évaluer les politiques métropolitaines. Il sera également demandé au Conseil de développement durable d'être garant de la prise en compte de l'expression citoyenne en étant « tiers de confiance » des démarches participatives métropolitaines. Ainsi, les échanges entre ce nouveau CDD et la Fabrique Citoyenne seront facilités.

Le comité des partenaires de la mobilité sera notamment mobilisé afin de contribuer à l'élaboration du Plan De Mobilité dont l'approbation doit intervenir fin 2022. Il sera également consulté avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, ainsi que sur la qualité de service et l'information à destination des usagers et avant toute instauration ou évolution du taux de versement mobilité destiné au financement des services de mobilité de la Métropole.

Le comité d'évaluation de la transition sociale et écologique (CETE), quant à lui, poursuivra ses travaux visant à accompagner la Métropole dans l'évaluation de ses politiques de transition sociale et écologique, c'est-à-dire à estimer l'atteinte des objectifs fixés par la Métropole dans son Plan Climat Air Energie Territorial.

La Métropole renforce son partenariat avec WWF France pour accélérer la transition écologique

Parce qu'ils partagent la même conviction de l'urgence à agir face au défi du réchauffement climatique et de la nécessité d'une action massive à l'échelle des territoires, pour mettre en œuvre les transitions qui sont un des plus grands défis des 10 ans à venir, la Métropole Rouen Normandie et le WWF France ont décidé de renouveler le partenariat initié en 2017 et d'établir de nouveaux objectifs pour la période 2021-2023.

Une convention de partenariat établie pour la période 2017-2020, et renouvelée pour 3 ans, a permis d'engager un travail sur :

- l'élaboration d'une vision ambitieuse de la transition écologique en s'inscrivant dans l'initiative « Réinventer Les Villes », animée par le WWF France. Cette vision est notamment incarnée par le PCAET.
- le développement de la mobilisation, de l'engagement et de l'adhésion progressive de tous les acteurs du territoire au projet de transition écologique, à travers notamment la mise en œuvre du dispositif de COP21 locale.

Le soutien du WWF à la Métropole a pour vocation à :

- challenger la Métropole, notamment par le cadrage et la fourniture de données d'entrée et de référence nationales ou internationales, pour établir des stratégies et plans d'actions adaptés à l'urgence climatique,
- évaluer, la bonne mise en œuvre et l'efficacité des plans d'actions et des budgets dédiés à la transition,
- aider, notamment pour renforcer la gouvernance de la COP21 locale, par son expérience de mobilisation des acteurs et sa notoriété, ou faire émerger et accompagner des projets innovants,
- faire du plaidoyer, notamment en communiquant sur les rôles et besoins des collectivités, et en valorisant et donnant de la visibilité aux politiques innovantes de la MRN.

A son échelle, la Métropole contribuera ainsi, au travers du partenariat, à permettre au WWF France de soutenir et relayer la politique de l'organisation non gouvernementale, d'apporter un retour d'expérience de fabrication des transitions, une « preuve par le terrain » des leviers et difficultés de la mise en œuvre d'une politique de transition sociale et écologique à l'échelle des territoires.

Le montant total de la subvention envisagé pour la mise en œuvre des axes d'intervention est fixé à 180 000 € HT sur la période 2020-2023.

Les actions portent sur 3 axes :

- Axe 1 : PCAET, budget vert, GIEC local, Conseil d'évaluation
- Axe 2 : Plan De Mobilité, Plan d'Alimentation Territorial - Métropole nourricière, Plan biodiversité et plan forêt, Schéma directeur des énergies - Plan d'action 100 % ENR, Territoire sans Plastique
- Axe 3 : COP21 consolidée, Mobilisation des entreprises pour contribuer à la transition territoriale en matière de mobilités, Solutions fondées sur la nature et sciences participatives, Tissus associatif local et Maisons des transitions

Agir massivement pour la transition social-écologique : aide à la reconversion des véhicules polluants dans le cadre du déploiement de la ZFE-m dans Rouen intra-boulevards

Au 1er juillet 2021, une Zone à Faibles Emissions mobilité sera déployée sur un périmètre délimité par l'intra-boulevards de Rouen, rive gauche et rive droite. Il est prévu de cibler, dans un premier temps, uniquement les véhicules professionnels de transport de marchandises et de livraison (catégories N1, N2 et N3 sur le certificat d'immatriculation et ayant au moins 4 roues), et d'interdire la circulation et le stationnement, 24 h/24 et 7 j/7, des véhicules Non Classés (NC) et de vignette Crit'Air 4 et 5 soit :

- des poids lourds dont la date de 1ère immatriculation est antérieure au 1er octobre 2009 (plus de 11 ans 3/4 au 1er juillet 2021),
- des véhicules utilitaires légers dont la date de 1ère immatriculation est antérieure au 1er janvier 2006 pour une motorisation diesel (plus de 15 ans et demi au 1er juillet 2021) ou au 1er octobre 1997 pour les motorisations essence (plus de 23 ans 3/4 au 1er juillet 2021).

Cette première ZFE-m permettrait la réduction des émissions de dioxyde d'azote (NO2) et de particules fines PM10 de l'ordre de 3,5 % ainsi que de PM2,5 de l'ordre de 4,5 %.

Afin d'accompagner les entreprises les plus fragiles financièrement, la Métropole Rouen Normandie souhaite mettre en place, à l'attention des très petites entreprises et auto-entrepreneurs, une aide au renouvellement de véhicules utilitaires légers (VUL).

Ce fonds d'aide, mis en place à compter du 1er juin 2021, viendra compléter le dispositif de « prime à la conversion et bonus écologique » de l'État. L'aide, proposée aux professionnels (personne morale) domiciliés et ayant leur activité sur la métropole rouennaise, consiste en une subvention pour l'acquisition, la location avec option d'achat ou la location longue durée d'un VUL moins polluant neuf (hybride, rechargeable, hydrogène) ou d'occasion (électrique, GNV, essence Crit'Air 1, hybride rechargeable ou hydrogène), dans le cadre du renouvellement d'un véhicule ancien polluant ainsi que la transformation du véhicule polluant en rétrofit GNV.

L'aide pourra être attribuée pour chaque acquisition ou transformation (rétrofit GNV) de véhicule, et dans la limite de 3 véhicules par entreprise pour toute la durée du dispositif, fixée à 3 ans minimum et dans la limite des crédits inscrits au budget. Elle permettra également la perception, par les bénéficiaires, de la surprime ZFE-m accordée par l'État.

La subvention accordée par la Métropole Rouen Normandie sera d'un montant forfaitaire de 2 000 € par véhicule. L'enveloppe prévisionnelle de ce dispositif d'aide est de 1 200 000 €, sur une durée maximale de 3 ans.

En outre, afin de donner une meilleure visibilité sur les aides existantes et faciliter les démarches administratives de changement de véhicules, la Métropole Rouen Normandie travaille avec l'État à la mise en place d'un guichet unique des aides financières. L'instruction des aides à la reconversion d'un véhicule seront dans un premier temps traitée par les services de la Métropole, dans l'attente de la mise en place effective du guichet unique avec l'État. La création de ce guichet unique sera soumise à un Conseil métropolitain ultérieur.

La Métropole rejoint l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air

Constituée en réseau depuis le 1er mars 2017, l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air, a pour objectif de réunir les collectivités (communes, intercommunalités...) confrontées au défi de la qualité de l'air. Ces collectivités, engagées à devenir « villes et agglomérations responsables dans 5 ans », sollicitées par des initiatives citoyennes en la matière ou menacées par la procédure de contentieux européen, souhaitent mutualiser leurs expériences sur le sujet.

L'association Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air constitue à la fois un réseau actif d'échange d'expérience, un outil opérationnel, prospectif et engagé pour faire de la qualité de l'air une composante des politiques publiques, mais aussi un levier d'influence. Ce faisant, elle concourt à la satisfaction de l'intérêt général d'amélioration de la qualité de l'air. Elle s'inscrit dans une démarche d'ouverture vers des acteurs institutionnels, associatifs ou privés investis dans la question et s'appuiera sur l'expertise du réseau national de surveillance de la qualité de l'air, de l'ADEME et de Santé Publique France pour œuvrer dans ses actions. Ses activités sont financées par les cotisations de ses membres ainsi que, le cas échéant, par les subventions de collectivités publiques, de l'État, d'organismes privés et de fondations. En tant que membre, la Métropole Rouen Normandie pourra prendre part aux décisions relatives à la vie de l'association et à son développement.

La Métropole renforce ses dispositifs de solidarité intercommunale

- **Déploiement d'un Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) avec bonification social-écologique**

En remplacement du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC), la Métropole déploie le Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) pour la période 2021-2025.

Au travers du FACIL, la Métropole Rouen Normandie souhaite, à la fois, faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communal tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole, un territoire d'excellence au niveau social-écologique.

En application de cet objectif, il est proposé une aide à l'investissement de 25 %, dite de droit commun pour les opérations d'investissement. Cette aide pourra porter sur les travaux de bâtiments, d'accessibilité ou d'espaces publics. Les communes seront garantes du respect des normes écologiques de leurs travaux. En complément, pour les projets faisant preuve **d'une plus-value sociale écologique particulière**, une bonification de 25 % pourra être accordée, incitant ainsi le porteur de projet à agir sur une ou plusieurs de ces 3 dimensions suivantes :

- le thème « énergie » : ayant pour objectif d'inciter à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et des charges énergétiques par la performance énergétique,
- le thème « bas carbone » : ayant pour enjeu la mise en œuvre de solutions de rénovation « bas carbone » (recours aux agro matériaux, au bois dans la construction et aux isolants biosourcés...),
- le thème « environnement » : ayant pour objectifs de décroïsonner les projets des axes purement « bâtiment » et d'inclure des thématiques connexes, tel que l'aménagement des futurs espaces verts en prenant en compte les enjeux en termes de biodiversité.

L'enveloppe du nouveau dispositif prévoit une augmentation de 3M€, passant de 45M€ à 48M€. Ces mesures participent à l'effort de la Métropole au plan de relance économique pour dynamiser le tissu économique local. Le Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) est compatible avec le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA), les 'petites communes' peuvent ainsi cumuler les deux dispositifs.

- **Augmentation du Fonds d'aide à l'aménagement (FAA) pour les 'petites' communes**

Le périmètre métropolitain est constitué de nombreuses communes de moins de 4 500 habitants (45 sur 71 communes).

La Métropole entend jouer pleinement un rôle de solidarité en vue de permettre aux communes de moins de 4 500 habitants, un développement équilibré et harmonieux sur l'ensemble du territoire. A ce titre, la Métropole leur attribue une aide dans le cadre du versement d'un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA), sous la forme d'un fonds de concours en investissement. Pour l'année 2021, l'enveloppe financière a été fixée par délibération du Conseil métropolitain du 22 mars 2021 à 600 000,00 €.

Dans le contexte d'actualisation du système des aides aux communes (création du FACIL), il est proposé de faire évoluer le montant annuel du FAA et de le porter à 700 000,00 € à partir de 2022 ; soit une hausse de 500 000,00 € sur 5 ans (2022 – 2026).

La Métropole renforce la lutte contre les inégalités femmes-hommes

- **Un programme d'action avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles**

Pour marquer son engagement à poursuivre sa politique en faveur d'une plus grande égalité pour tous et toutes, la Métropole a adopté une convention-cadre triennale 2020-2022 avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles de Seine-Maritime (CIDFF 76) lors du Conseil du 16 décembre 2019.

En vue de renforcer la lutte contre les discriminations faites aux femmes et son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Métropole soutient le programme d'action suivant :

Axe 1 : Sensibiliser à l'égalité filles-garçons

- Interventions en milieu scolaire sur l'égalité filles-garçons : L'objectif est de déconstruire les représentations de genre chez les plus jeunes, à l'origine des discriminations sexistes et des violences faites aux femmes, par des animations et à partir d'outils ludiques. Le professeur est rencontré en amont de l'animation afin de valider son investissement dans l'action.

Une évaluation sera réalisée 6 mois après l'animation afin de mesurer l'impact de l'animation sur les enfants et l'investissement du professeur sur la question de l'égalité filles/garçons.

L'action cible 250 enfants, sur des communes relevant de la politique de la ville.

Axe 2 : Accès aux droits des femmes

- 6 interventions auprès de groupes de femmes et hommes constitués par des partenaires dont l'activité se situe en quartiers politique de la ville (QPV), ou auprès des professionnels de ces mêmes quartiers. L'objectif est de développer l'information sur les droits des femmes.

Pour les groupes de femmes et hommes, il s'agit de faire prendre conscience des droits des femmes en France en 2021 et de promouvoir les structures d'informations qui leur permettent de mieux accéder à ces droits. Pour les professionnels il s'agit de sensibiliser sur ces droits afin que des actions soient mises en place sur leurs territoires permettant à leurs publics de mieux accéder à leurs droits.

- **Renforcement du partenariat avec l'association HF Normandie en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les secteurs des arts et de la culture**

L'association HF Normandie, qui s'est constituée en 2011, a pour but le repérage des inégalités entre les femmes et les hommes dans les milieux de l'art et de la culture, et la mobilisation contre les discriminations observées, dans le but de favoriser l'égalité réelle et la parité.

Afin d'encourager la dynamique actuelle et d'accompagner la mobilisation des acteurs concernés, il est proposé de renforcer le partenariat avec l'association HF Normandie en soutenant HF Normandie à hauteur de 6 000 € par an, sur la période 2021 à 2023.

Ce financement vise à accompagner l'association dans l'organisation des Journées du Matrimoine sur le territoire de la Métropole, appuyer la création d'un réseau professionnel dédié à l'égalité femmes-hommes dans les secteurs des arts et de la culture, poursuivre l'accompagnement du groupe de travail sur l'égalité dans les équipements culturels du territoire métropolitain, et mettre en place des actions autour de l'égalité dans le secteur de la musique.

Lutte contre l'habitat indigne : la Métropole déploie le permis de louer sur la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 prévoit la mise en place à titre expérimental, du permis de louer ou autorisation préalable de mise en location sur certaines communes volontaires de la Métropole. Le permis de louer est un outil au service de la lutte contre l'habitat indigne. Il conditionne la conclusion d'un contrat de location à l'obtention d'une autorisation préalable.

Cette demande d'autorisation doit être renouvelée à chaque nouvelle mise en location. Pour tout logement considéré comme susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique, la demande peut donner lieu à un refus. En cas de location effectuée malgré un refus, les propriétaires s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 € reversée à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Les logements sociaux et les logements faisant l'objet d'une convention APL (Aide Personnalisée au Logement) avec l'État ne sont pas soumis à ce dispositif. Pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne, la Métropole déploie aujourd'hui ce dispositif sur certains quartiers de la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

La Métropole s'engage massivement pour l'amélioration de l'offre de soins du territoire : extension du Centre Henri Becquerel

Le Centre Henri Becquerel, relevant du statut des Etablissements de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC), est l'un des 20 Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) regroupés au sein de la Fédération Nationale Unicancer.

Cette extension prévoit un nouveau bâtiment qui permettra de compléter et d'optimiser l'organisation des locaux existant du Centre Becquerel et doit être installé à proximité immédiate de ces derniers, avec lesquels des liens fonctionnels devront être assurés. Une réflexion a été engagée entre le Centre Henri Becquerel, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie afin d'assurer la prise en compte des différents enjeux concourant au maintien sur le territoire d'un équipement de santé structurant pour l'accès aux soins des habitants du territoire et au-delà.

Le site dit « Thuilleau » situé à l'angle de la rue d'Amiens et du boulevard Gambetta face au Centre Becquerel et appartenant à la Ville de Rouen a été retenu pour cette extension qui nécessitera par ailleurs, la réalisation d'un ouvrage enjambant la rue d'Amiens afin de garantir les liens fonctionnels indispensables avec le plateau chirurgical qui demeurera dans les locaux actuels du Centre Becquerel.

La réflexion conjointe menée par le Centre Becquerel, la Ville et la Métropole a également permis de prendre en compte la localisation en centre-ville urbain d'un tel équipement et de prévoir un aménagement d'ensemble de qualité garantissant notamment :

- une insertion urbaine et paysagère préservant la présence des platanes le long de la rue d'Amiens et la biodiversité de cet espace,
- une limitation de hauteur de l'immeuble-pont à deux niveaux (superposés) maximum assurant la liaison entre le bâtiment existant et la future extension ;
- la restitution d'un espace public destiné entre autre à maintenir l'accueil de libres pratiques sportives en extérieur et participant à améliorer, voire renforcer les aménités urbaines de ce secteur de centre-ville;
- le maintien ou la restitution d'équipements sportifs permettant la poursuite des pratiques actuellement accueillies dans le gymnase Thuilleau, ainsi que l'accueil des activités scolaires et périscolaires ;
- la prise en compte des contraintes du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) en cours d'élaboration pour la zone de l'Aubette et du Robec affectant le site Thuilleau et excluant notamment la possibilité de réaliser des stationnements en sous-sol.

Cette réflexion conjointe a permis de faire émerger un consensus entre les différents acteurs du dossier sur les bases suivantes :

- Engagement de la Ville pour la cession au Centre Becquerel d'une emprise de l'ordre de 5 000 m² étant précisé qu'une emprise d'environ 2 000 m² ressortant de la même parcelle sera conservée par la Ville de Rouen pour la restitution d'un espace extérieur permettant la pratique sportive libre, ainsi qu'un nouvel aménagement paysager.
- Engagement de la Métropole pour la cession de l'emprise nécessaire à la construction de l'ouvrage de liaison qui enjambera la rue d'Amiens
- Préservation de l'alignement des platanes constituant l'alignement d'entrée de ville de la rue d'Amiens avec la tolérance d'abattage d'un arbre si cela est nécessaire pour le bâtiment-pont ; cette contrainte sera reprise dans le programme du concours de maîtrise d'œuvre.
- Participation de la Ville de Rouen et de la Métropole Rouen Normandie au jury du concours de maîtrise d'œuvre avec voix délibérative.
- Démolition du gymnase Thuilleau, par le Centre Becquerel, dans le cadre de son projet.
- Engagement du Centre Becquerel d'inclure dans le programme de son projet une salle polyvalente à usage partagé et inclusif, que la Ville de Rouen pourra utiliser pour les usages scolaires et périscolaires, selon des modalités à définir dans une convention d'usage.
- Construction, dans le périmètre de la ZAC Rouen Innovation Santé, d'un gymnase destiné à l'accueil des étudiants et personnels des membres du Campus Santé, ainsi qu'aux rencontres sportives de niveau pré-national (volleyball) actuellement accueillies dans le gymnase Thuilleau.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05